

Extrait de clause

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Pièce d'entrée · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. Prêteur, courtier, clauses, montants et dates inventés. **Aucune écriture n'est faite dans un système réel. Cette pièce est la matière première** : la clause est reprise telle qu'elle figure au contrat de crédit déposé par le club de prêteurs, avec sa version et sa date d'adoption ; c'est elle qui décide du chiffre, et rien d'autre.

Le document d'autorité, identifié

Champ	Contenu
Document	Contrat de crédit d'acquisition — Courtage Aubertin
Signé le	22/07/2024
Prêteurs	Club de trois prêteurs, agent du crédit désigné à l'article 12
Article cité	Article 1.1 — Définitions
Version	Version 2, adoptée par avenant n° 2 le 11/03/2026

Champ	Contenu
Version précédente	Version 1 du 22/07/2024 — les tests antérieurs au 11/03/2026 restent lisibles sous cette version
Déposé le	12/03/2026 à 10 h 26, plateforme documentaire du club
Consulté le	07/09/2026 à 06 h 40

« EBITDA de courtage » — la phrase qui décide de 6,4 M€

« On entend par EBITDA de courtage le résultat d'exploitation de l'Emprunteur et de ses filiales consolidées, avant dotations aux amortissements et provisions, calculé sur les commissions acquises **nettes des rétrocessions dues aux mandataires d'intermédiaire d'assurance et aux apporteurs**, majorées des honoraires de courtage facturés directement aux clients, et à l'exclusion des participations aux bénéfices non encore arrêtées par l'entreprise d'assurance porteuse du risque. »

Terme de la définition	Montant sur les 12 mois clos le 30/06/2026	Source	Retenu au calcul
Commissions acquises brutes	31,2 M€	Relevés de 9 assureurs porteurs	Base de départ
Rétrocessions aux mandataires et apporteurs	– 6,4 M€	États de rétrocession, 34 mandataires	Déduites — la clause dit « nettes »
Honoraires de courtage facturés directement	+ 1,1 M€	Comptes certifiés au 30/06/2026	Ajoutés
Participation aux bénéfices non arrêtée	0,7 M€	Correspondance de l'assureur porteur du 12/07/2026	Exclue — non arrêtée à la date du test

Terme de la définition	Montant sur les 12 mois clos le 30/06/2026	Source	Retenu au calcul
Commissions nettes retenues	24,8 M€	Recomposition terme à terme	Assiette de l'EBITDA de courtage

« Dette nette » — et le sort des sommes encaissées pour compte de tiers

« On entend par Dette nette l'encours total des concours financiers de l'Emprunteur, diminué de la trésorerie disponible, à l'exclusion des sommes encaissées par l'Emprunteur pour le compte des entreprises d'assurance ou des assurés, lesquelles ne constituent pas une trésorerie disponible quelle que soit leur inscription comptable. »

Poste	Montant au 30/06/2026	Source	Traitement
Encours de la dette d'acquisition	36,5 M€	Système de gestion des prêts, extraction du 05/09/2026	Retenu
Trésorerie brute	14,9 M€	Comptes certifiés au 30/06/2026	Point de départ
Sommes encaissées pour le compte des assureurs et des assurés	– 12,4 M€	Relevé du compte séparé, primes de juin reversées en juillet	Écartées — clause expresse, dette de même montant au passif
Trésorerie retenue	2,5 M€	Recomposition terme à terme	Déduite de l'encours
Dette nette retenue	34,0 M€	36,5 – 2,5	Numérateur du test de levier

Ce que l'écart représente, puisque c'est là que se joue la lecture : en déduisant l'intégralité de la trésorerie brute, la dette nette ressortirait à **21,6 M€** et le levier à **2,16** au lieu de 3,40 — **1,24 point d'écart, sur des sommes dues à des tiers et indisponibles pour rembourser le club**. La clause tranche, et le dossier montre les deux montants pour que le comité voie sur quoi il se prononce.

Ce que la pièce établit — La définition applicable au test du trimestre clos le 30/06/2026, avec sa version et sa date d'adoption. L'interprétation de la clause revient au juriste du club et au comité de crédit

Écritures externes — 0 — clause lue et citée, rien n'a été écrit dans la plateforme documentaire du club

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.